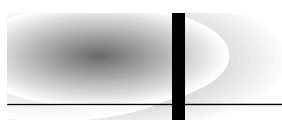


Mot du comité exécutif
de la Fédération nationale des enseignantes
et des enseignants du Québec
FNEEQ (CSN)



Monsieur Louis Roy, premier vice-président de la CSN,
Madame Ann Gingras, présidente du Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches,
Délégué-es,

Au nom du comité exécutif, je vais maintenant vous présenter le mot d'ouverture en souhaitant d'abord la bienvenue à vous toutes et tous, délégués au conseil fédéral. Je veux saluer en particulier les nouvelles et les nouveaux délégués en provenance des syndicats et les inviter à ne pas hésiter à intervenir dans les débats. Nous faisons cet appel auprès de ces délégués afin d'insister sur l'importance de leur participation pour la fédération.

La principale fonction des conseils fédéraux est de faire le point sur le travail de la fédération entre les congrès. Mais il faut aussi se pencher sur différents aspects politiques et sociaux de l'actualité en éducation et traiter de questions qui peuvent influencer notre mission première, la négociation, sans pour autant se substituer au rôle des regroupements sectoriels sur cette question. La fonction des conseils fédéraux en est aussi une de formation et de débats. Ils doivent permettre des échanges entre les syndicats des différents regroupements sur les divers aspects de la vie syndicale. À chaque conseil fédéral, nous revenons sur la conjoncture et nous cherchons à susciter les débats au sein de la fédération afin de mieux cerner le contexte de notre action. Cette fois-ci, nous avons cru bon d'ouvrir une période d'intervention après les mots d'ouverture. De cette manière, les délégations pourront intervenir sur l'une ou l'autre des présentations faites à l'ouverture de ce conseil. Vous pourrez ainsi relever les éléments de réflexion que vous avez faits dans vos syndicats et que vous voulez partager avec les autres dans ce présent conseil. De cette façon, nous croyons offrir un espace supplémentaire pour permettre ces échanges que nous souhaitons par la tenue de ces conseils.

Le conseil fédéral de décembre prochain sera le dernier du présent mandat. Il verra à la préparation du congrès de la FNEEQ (CSN). Déjà, dans le présent conseil se profilent des éléments importants qui alimenteront les débats du prochain congrès.

Avant de souligner les sujets qui seront, entre autres, aborder durant le conseil, nous voulons revenir sur l'évolution de la conjoncture. Depuis décembre dernier, des événements de grande portée se sont produits tant sur le plan de l'État canadien qu'au Québec. Parmi eux, la mobilisation étudiante est sans conteste l'événement marquant le plus important de la conjoncture des derniers mois au Québec. L'impact de cette lutte est énorme, non seulement parce qu'elle a fait reculer le gouvernement Charest sur une décision budgétaire, mais aussi en raison des conséquences politiques sur le ministère de l'Éducation et sur le gouvernement du Québec. Nous voulons dédier le présent conseil à ce mouvement qui, par son action, constitue un exemple pour la lutte politique au Québec.

La crise politique de l'État canadien

Le gouvernement libéral canadien, malgré le transfuge impromptu de Bélinda Stronach au bénéfice du parti de Paul Martin, demeure sous une tente d'oxygène et même les partisans de Jack Layton ne pourront garantir sa survie.

Dans cette conjoncture, les audiences de la commission Gomery constituent une sorte de baromètre de l'intégrité d'un gouvernement d'une des économies les plus puissantes de la planète, membre du club sélect du G8, dont une nouvelle rencontre est prévue cet été et à laquelle participera ce gouvernement qui projette une image de corruption. Vraisemblablement, des élections fédérales seront déclenchées tôt ou tard dans un avenir prochain. Elles poseront, pour le monde de l'éducation, la question cruciale des transferts fédéraux au bénéfice du système public d'éducation, particulièrement celui de l'enseignement supérieur.

Des recherches du journal *Le Devoir* et du Parti conservateur ont fait état d'engagements de plus de 25 milliards de dollars pris par différents ministères fédéraux au cours du seul dernier mois. Ces annonces des libéraux de Paul Martin visent à sauver la crédibilité de son gouvernement.

Or, qu'en est-il de l'éducation dans ces annonces ? On retrouve une somme de 1,5 milliard enfouie dans l'entente budgétaire de 4,5 milliards entre le gouvernement Martin et le NPD. Cette mesure vise à réduire le coût des études postsecondaires pour les étudiantes, les étudiants et leur famille, et à améliorer la formation de la main-d'œuvre dans le cadre du régime d'assurance-emploi, autre haut lieu de scandale au détriment des travailleuses et des travailleurs de la part du gouvernement canadien.

Le gouvernement Martin n'avait rien prévu de particulier pour l'éducation dans son budget initial. Et aucun accroissement du financement des réseaux publics n'est établi dans les nouveaux transferts. Rappelons la volonté affichée de Paul Martin de favoriser les solutions de type privé, tels des régimes d'épargne-étude (REE), au détriment des secteurs publics d'éducation.

Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Jean-Marc Fournier, a lancé un appel de dernière minute afin de soutenir ses efforts pour obtenir un meilleur financement de l'enseignement supérieur de la part de l'État fédéral, au moment même où le vote de confiance à l'endroit du gouvernement Martin s'est effectué ! Le bilan du gouvernement québécois n'est pas très reluisant sur le plan des transferts fédéraux en éducation en particulier.

C'est à la mobilisation étudiante qu'il faut reconnaître le mérite d'avoir obtenu quelques dizaines de millions de plus du fédéral en éducation. Autrement dit, il est peine perdue de croire que le gouvernement de Jean Charest soit en mesure d'obtenir un meilleur financement. Pour ce faire, l'exemple étudiant démontre que c'est la mobilisation indépendante des mouvements sociaux qui réussit à forcer des solutions en vue d'obtenir un financement des transferts fédéraux accrus pour l'éducation au Québec.

Notre travail en alliance avec les partenaires syndicaux et étudiants du Canada et du Québec au sein du *Réseau public d'éducation* est à ce chapitre important, croyons-nous, non seulement pour accroître le financement, mais aussi pour défendre le fait que l'éducation demeure une prérogative nationale du Québec, qui comme on le sait, est remise en question par le pouvoir de dépenser du fédéral.

La deuxième vie du gouvernement Charest

Le gouvernement Charest a procédé au début de l'année à une modification de son cabinet pour tenter de remonter la cote de son gouvernement dans les sondages. Maintenant, il s'est lancé dans une vaste campagne de publication afin de convaincre la population du Québec des importantes réalisations de son gouvernement depuis son élection, le 14 avril 2003. Tout le monde a pris connaissance du dépliant distribué le week-end dernier dans les résidences du Québec. On y apprend, entre autres, qu'en éducation, outre l'ajout d'une heure et demie d'enseignement au primaire, le gouvernement a tenu un Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial. Belle réalisation qui a non seulement excité les appétits de ceux qui veulent voir disparaître le réseau des cégeps, mais qui a finalement débouché sur le retrait des annonces faites en janvier 2005 par le prédécesseur de Jean-Marc Fournier, soit Pierre Reid.

Dans la même veine, à l'éducation, Jean-Marc Fournier a commencé à redéfinir les orientations stratégiques du ministère en vue de la deuxième moitié du mandat du gouvernement. En effet, le 11 mai dernier, il déposait à l'Assemblée nationale le *Plan stratégique du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport – 2005-2008* qui présente la vision et les engagements du ministère pour les trois prochaines années. Selon les informations présentées dans ce document, Fournier s'inscrit dans une volonté de travailler en étroite collaboration avec l'ensemble de ses partenaires, afin de relever avec succès les défis qui nous interpellent en matière d'éducation, de loisir et de sport.

Lorsqu'on fait le bilan des derniers mois, on doit reconnaître que la nomination du nouveau ministre de l'Éducation, dont le mandat s'élargit à des missions supplémentaires concernant le loisir et le sport, a amené des ajustements de parcours en regard de l'éducation. Sans renoncer à ses orientations fondamentales, le conseil des ministres et Jean Charest ont autorisé Jean-Marc Fournier à opérer de tels ajustements, compte tenu de la faiblesse du gouvernement et de la conjoncture politique au Québec. En effet, les ajustements ne sont pas indépendants des mobilisations qui se sont menées depuis deux ans.

Nous reprenons certaines des plus récentes décisions du ministère dont plusieurs reviennent sur les projets soutenus par son prédécesseur, Pierre Reid, en les situant dans le contexte de ces mobilisations.

Exit l'ordre professionnel; place maintenant à l'encadrement de la profession

Le projet d'encadrement du personnel enseignant de l'enseignement primaire et secondaire sous la forme d'un ordre professionnel est maintenant définitivement écarté. Jean-Marc Fournier l'a annoncé clairement. Toutefois, si on examine le plan stratégique, le ministère ne renonce pas pour autant à sa volonté d'encadrement accru du personnel enseignant. En effet, on identifie dans le plan un axe d'intervention visant à *améliorer l'encadrement de la profession enseignante*, en lieu et place d'un ordre professionnel.

À la veille du dépôt du plan stratégique du ministère, le 10 mai, Jean-Marc Fournier annonçait un projet de loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur l'enseignement privé relativement à la vérification des antécédents judiciaires des personnes appelées à travailler auprès des élèves mineurs. Ce projet de loi est une première traduction de cet axe d'encadrement identifié dans le plan stratégique.

Même si nous sommes d'accord avec les objectifs poursuivis par ce projet de loi, nous constatons que ce dernier n'identifie pas les types d'actes criminels susceptibles d'amener le ministère à refuser l'autorisation d'enseigner à une personne ayant des antécédents judiciaires. On y affirme seulement que cet antécédent doit être en lien avec l'exercice de la profession enseignante. Nous croyons que cette manière d'aborder la question prête flanc à un arbitraire important. Ainsi, ce projet de loi doit être modifié, sinon retiré.

D'autres mesures concernant l'encadrement sont attendues, car c'est un axe qui doit se poursuivre pour les trois prochaines années.

La remise en question des orientations pour le collégial annoncées par Pierre Reid

La reconsidération par Jean-Marc Fournier des annonces ministérielles de Pierre Reid de janvier dernier à propos du réseau collégial montre le changement d'approche du nouveau ministre. C'est une illustration supplémentaire des ajustements qu'il a décidé de réaliser. Le ministre s'engage à refaire ses devoirs et à redéfinir son approche en ce domaine en annonçant vouloir le faire avec ses partenaires. Depuis plus de deux ans, la mobilisation des personnels, des parents et des associations étudiantes à travers la Coalition-cégeps s'est développée pour faire entendre un autre point de vue que celui qui était avancé de manière irresponsable par l'ex-ministre Reid. Or, le résultat est là : se rendant bien compte du manque d'adhésion du milieu à la réforme proposée, le nouveau ministre procédera à une nouvelle consultation de l'ensemble des intervenants du réseau collégial.

La combinaison des luttes syndicales et étudiante a forcé le gouvernement à faire marche arrière sur certaines orientations prises en début de mandat. Parmi les moments forts de la bataille, la grève étudiante a été marquante sur ce plan. Le sous-ministre Pierre Lucier, architecte politique des discussions de la première phase du mandat, a quitté le ministère au lendemain de la conclusion de la grève. Aussi, dans la bousculade des orientations ministérielles, la grève étudiante en a mis plein les bras au nouveau titulaire du ministère de l'Éducation. Il a donc été dans l'obligation d'établir des priorités et déjà, au cours de la session, lors d'une rencontre entre lui et une délégation de la CSN, nous apprenions son intention de prendre le temps nécessaire pour redéfinir les différents projets ministériels.

Également, le recul du gouvernement sur la mesure des 103 millions de dollars, malgré qu'il ne faisait pour l'essentiel que restaurer un droit acquis à l'aide financière, a constitué une démonstration qu'il est possible de mettre en échec le gouvernement de Jean Charest.

La lutte étudiante a apporté un souffle nouveau et s'est révélée un incitatif majeur pour remobiliser les mouvements sociaux et syndicaux au lendemain du constat de l'impossibilité d'exercice de la grève sociale à l'automne 2004. Cette bataille étudiante est un encouragement à poursuivre le combat de l'accessibilité à l'enseignement supérieur et du droit à l'éducation sur l'ensemble du territoire.

Les ajustements opérés par le ministère dans le tourbillon de la grève étudiante sont aussi le produit de la mobilisation continue du réseau collégial qui, dès l'an dernier, avait amené l'ex-ministre Pierre Reid à repousser l'annonce de ses orientations ministérielles à janvier 2005. Ce résultat fut obtenu aussi en liant la bataille des cégeps à la contestation politique de l'ensemble de l'œuvre du gouvernement. Nous devons accueillir l'information concernant les retraits des annonces ministérielles dans ce contexte, sans pour autant en conclure que nous pouvons maintenant déclarer victoire !

Les nouvelles orientations ministérielles en matière d'enseignement supérieur et de formation professionnelle et technique

Mais le gouvernement libéral de Jean Charest a-t-il renoncé à ses orientations concernant l'enseignement supérieur ? Nous ne le croyons pas. Le nouveau plan stratégique du ministère en fait foi. L'enjeu identifié dans ce plan est de *permettre un système d'enseignement supérieur capable de soutenir la compétition dans le contexte nord-américain*. Nous n'avons pas fini de nous mobiliser contre la marchandisation de l'enseignement supérieur !

À propos de l'enseignement collégial et universitaire, cet enjeu se traduit, entre autres, par les axes d'intervention et objectifs suivants :

- § Accroître la capacité d'adaptation des collèges face aux défis nouveaux;
- § Soutenir l'accroissement de la diplomation collégiale et son délai d'obtention;
- § Accroître l'accessibilité et maintenir la qualité concurrentielle des universités;
- § Soutenir la recherche en définissant avec les universités un statut d'étudiant chercheur.

En particulier pour les universités, ces axes d'intervention ne rendent pas justice aux 30 recommandations issues de la consultation effectuée au début de l'année 2004 pour la Commission de l'éducation, portant sur les enjeux entourant la qualité, l'accessibilité et le financement des universités au Québec. Notre passage aux audiences de la commission, en 2004, nous a permis de faire admettre, par le ministre de l'époque Pierre Reid, l'importance de mener une enquête sur la réalité des chargé-es de cours. La réalisation de cette enquête est stratégique considérant la nécessité de reconnaître la contribution des chargé-es de cours à l'université. On remarquera que dans ces axes d'intervention, la question de l'enseignement universitaire n'a été abordée que sous l'angle de la capacité concurrentielle des universités québécoises dans le contexte nord-américain.

De plus, la préoccupation accrue du plan stratégique portant sur la recherche, bien qu'elle soit bienvenue, nous inquiète à plusieurs titres. D'une part, on y mentionne une volonté de définir un nouveau statut d'étudiant chercheur comme levier principal du soutien à la recherche. Par ailleurs, cette emphase accordée à la recherche suscite un

questionnement d'autant plus grand si on considère l'évolution des missions universitaires et la place que prend la recherche subventionnée dans ce contexte. C'est le constat que nous avons fait lors de notre Forum sur l'enseignement universitaire, en avril dernier.

En ce qui concerne l'enseignement collégial, le plan stratégique exprime le projet d'offrir une meilleure capacité d'adaptation des collèges aux nouvelles réalités et un soutien en vue d'accroître le taux de diplomation. Si les orientations ministérielles du début de janvier 2005 en ce qui concerne les cégeps seront rediscutées, le plan stratégique prévoit d'aller de l'avant avec le projet de renforcement de la formation professionnelle et technique et la formation continue, selon des interventions croisées.

En effet, les axes suivants d'intervention y sont, entre autres, définis :

- § Accroître la proportion de jeunes inscrits en formation professionnelle;
- § Compléter le cycle de révision ministérielle des programmes d'études professionnelles et techniques selon l'approche par compétence et réduire, à compter de 2006, les délais d'actualisation des programmes à moins de 12 mois;
- § D'ici 2008, revoir les programmes qui présentent de faibles taux de diplomation;
- § Favoriser le rapprochement de la formation professionnelle et technique dans toutes les régions.

Il semble toutefois qu'on insiste pour rassurer les différents intervenants des réseaux : l'orientation concernant l'enseignement supérieur stipule la volonté de consolider, de concertation avec les *partenaires*. Pour le ministère, les partenaires seront-ils pour l'essentiel les directions de collèges et d'universités ? Comprendront-ils les personnels et les syndicats des établissements ? C'est ce que nous saurons dans les prochains mois. À ce chapitre, la négociation avec les personnels des réseaux d'éducation constituera un premier test pour vérifier l'authenticité de cette intention. Notons qu'une première rencontre entre une délégation de la CSN et le sous-ministre responsable de la formation professionnelle et technique est prévue ce 8 juin prochain, et a pour but de connaître les intentions du ministère dans ce dossier.

La situation de l'enseignement supérieur dans les régions

La question des établissements d'enseignement supérieur en région constituera un enjeu fort important compte tenu de la réalité de la démographie et de la baisse des effectifs étudiants, mais aussi des impacts sur les programmes, sur le personnel enseignant et sur le développement régional. En effet, le plan stratégique 2005-2008 prévoit soutenir de manière particulière les commissions scolaires, les collèges et les universités éloignés des

grands centres ou en région. Nous partageons ces préoccupations pour les établissements d'enseignement collégiaux et universitaires. Un travail s'est amorcé du côté du regroupement cégep et la question sera aussi abordée en regroupement université.

Le regroupement cégep a adopté un plan d'intervention ainsi qu'un document de référence sur la question, en vue d'offrir une réponse et des pistes d'action face à la détérioration qui se vit actuellement dans les établissements déjà en difficulté dans les régions. Aussi, à la suite du travail que nous avons entrepris, la CSN a accepté de mettre en marche le groupe de travail en éducation et d'y impliquer le secteur soutien cégep de la FEESP, qui n'avait pas besoin d'être convaincu, ainsi que les conseils centraux. À nouveau, la CSN mettra au profit de ses syndicats affiliés dans les cégeps en difficulté dans les régions, les différentes composantes du mouvement pour mener une campagne auprès des décideurs politiques dans les régions, mais aussi auprès du gouvernement du Québec. Une rencontre importante de concertation du mouvement CSN, impliquant les trois composantes du chaînon de la CSN, les fédérations, les conseils centraux et les syndicats des établissements concernés, se tiendra le 7 juin prochain.

Nous savons déjà que les instances concernées de la direction du ministère et de la Fédération des cégeps reviendront sur le financement particulier des programmes en difficulté, alors que des mesures trop modestes ont été mises en place en 2002. Cette fois-ci, il apparaît clairement, selon le plan stratégique, qu'il y aura des mécanismes particuliers de soutien qui concerneront explicitement les cégeps éloignés des grands centres.

Nous serons au rendez-vous de ce débat et nous sommes déjà en mouvement sur cette question, même si, à court terme avec la CSN, nous nous engageons maintenant du côté des cégeps. Le conseil fédéral sera ainsi saisi d'un document de sensibilisation qui a pour but de soutenir les interventions politiques des syndicats du regroupement cégep dans les prochains mois. Notre projet est d'élargir notre expertise et nos interventions au bénéfice de l'ensemble des syndicats des établissements d'enseignement supérieur de la FNEEQ. Nous prendrons toute la place qui sera nécessaire pour permettre des solutions viables permettant l'accessibilité à l'enseignement supérieur sur tout le territoire au Québec.

La bataille des cégeps se concentre dans la négociation

Dans le contexte d'ajustements stratégiques de la part du nouveau titulaire du portefeuille de l'éducation, il apparaît de plus en plus probable que tout projet de loi qui amènerait des modifications à l'enseignement collégial ne pourrait voir son application qu'à compter de l'année d'enseignement 2006-2007. Certains aspects sur le plan de la formation professionnelle et technique peuvent toutefois être déterminés, mais les exigences des consultations que semblent se fixer le ministère font croire que l'autorisation des projets connaîtra toujours des délais. Ainsi, la prochaine étape de la bataille des cégeps se situera sur le plan de la négociation.

Au dernier conseil fédéral, nous affirmions vouloir que la mobilisation du printemps ne se limite pas à combattre la mise en place de dispositions législatives ou réglementaires à propos des cégeps. Nous voulions qu'elle soutienne notre action à la table de négociation. Six mois plus tard, nous pouvons constater que la transition souhaitée s'est opérée de façon magistrale et que nous avons obtenu un appui majeur de la part des enseignantes et des enseignants de cégeps quant à l'exercice de moyens lourds de pression. Cette mobilisation a eu des effets positifs à la table de négociation. Les discussions avancent, nous abordons maintenant les sujets plus lourds, comme la tâche, et nous avons identifié une évolution certaine sur des matières dites périphériques.

De plus, la Fédération des cégeps a accepté d'engager des discussions dès maintenant concernant les matières dites locales. Bien que ces matières n'exigent pas nécessairement des investissements importants, la conclusion d'une entente entre la FNEEQ et la Fédération des cégeps n'était pas du tout acquise encore l'an dernier, alors que le projet de négociation locale apparaissait comme une exigence absolue de la part de la fédération patronale. Aujourd'hui, les arbitrages sont commencés afin de faire accepter aux collèges les plus en appétit à ce niveau, de consentir à mandater la Fédération des cégeps de négocier nationalement.

Malheureusement, nous sommes obligés de planifier nos actions dans un contexte où d'autres organisations se sont fixé l'objectif d'obtenir un règlement global de la négociation dès ce printemps, au prix d'une fracture importante du front syndical dans le secteur public, et au prix d'une obligation de résultat qui pourra lourdement hypothéquer la qualité d'un règlement.

Dès lors, il importe de réitérer qu'il est hors de question pour nous de bâcler la négociation, que nous entendons continuer à exercer une pression sur elle, comme nous l'avons fait en avril par la grève et comme nous le faisons maintenant en préparant la mobilisation de l'automne.

Le développement de l'enseignement collégial doit prendre place dans le cadre d'une véritable politique d'investissement dans les services publics au Québec. En ce sens, il importe de lier étroitement le sort de la négociation dans l'enseignement collégial à celui de l'ensemble des secteurs public et parapublic. L'enseignement collégial ne détient pas, à lui seul, les clés d'un changement de cap nécessaire auprès du gouvernement de Jean Charest.

Les réorientations au sein du ministère en sont une preuve supplémentaire. C'est, rappelons-le, la combinaison de la mobilisation du réseau à celle du mouvement syndical contre le gouvernement Charest, renforcée par la lutte étudiante, qui a permis d'obtenir les résultats que l'on connaît maintenant. Le sort de la négociation pour le personnel enseignant de cégeps doit tout autant se conjuguer maintenant avec les autres personnels salariés des secteurs public et parapublic.

Il est certain que les ajustements opérés par le ministère en regard des orientations annoncées par le prédécesseur du ministre Fournier ne doivent pas être interprétés comme des gains francs. Toutefois, ils ramènent sur le terrain de la négociation la prochaine épreuve avec nos vis-à-vis patronaux. Le fait que les objectifs patronaux doivent maintenant passer l'étape de la négociation indique certainement qu'ils y mettront une pression plus forte et qu'il nous faudra redoubler d'ardeur sur le plan de la mobilisation.

L'évolution de la position ministérielle doit nous amener à agir de manière plus offensive, dans un contexte où les nouveaux projets politiques et législatifs pour les cégeps devront suivre la conclusion des négociations à l'automne prochain. À la différence du terrain législatif où nous ne faisons pas partie des décideurs, une entente ne pourra pas se conclure sur le terrain de la négociation sans notre consentement.

Vers une mobilisation générale dans les secteurs public et parapublic à l'automne

Les besoins sociaux augmentent en santé comme en éducation : il appartient au gouvernement d'en prendre acte et d'agir. De ce point de vue, nous demeurons convaincus que les négociations doivent se faire dans la plus grande solidarité possible. Les organisations représentant la majorité du personnel salarié des secteurs public et parapublic partagent la perspective que l'heure est à une accentuation des moyens de pression afin d'obtenir un règlement satisfaisant à l'automne. C'est pour nous un levier essentiel afin de conclure aussi les négociations sectorielles.

Il est peine perdue de croire qu'il faut courir plus vite que les autres secteurs, en particulier celui de la santé et des services sociaux, pour arracher avant lui un règlement de la négociation. Vouloir conclure des règlements en rangs dispersés ne fait qu'offrir au gouvernement un avantage pour contraindre éventuellement un secteur plus isolé à un règlement centré sur les offres patronales.

La participation active des enseignantes et des enseignants a démontré que nous avons été au rendez-vous de la mobilisation du printemps en éducation pour faire valoir les besoins criants de l'enseignement collégial. Cette répétition générale nous a permis de mieux préparer les actions qui seront nécessaires, à l'automne, pour obtenir un règlement satisfaisant.

C'est de cette manière que nous pourrons disposer, tous ensemble, des moyens nécessaires pour infléchir la position du gouvernement dans la négociation du secteur public et pour progresser vers une meilleure reconnaissance de l'enseignement collégial public au Québec. D'ores et déjà, les discussions sont fermement engagées au sein de la CSN, mais aussi avec la FTQ, pour proposer un plan d'action qui couvrira tout l'automne et qui comprendra l'exercice de moyens de pression lourds par la majorité des secteurs syndiqués en front commun.

Définitivement, les conditions pour conclure ce printemps les négociations à la satisfaction des assemblées syndicales ne sont pas réunies. Et dans ce contexte, nous voulons dès maintenant lancer un avertissement à nos vis-à-vis patronaux qu'aucune entente viable ne pourra se conclure pour les cégeps sans le consentement du regroupement cégep de la FNEEQ.

Plus de flexibilité pour la réussite au primaire et au secondaire

Les orientations stratégiques du gouvernement comprennent aussi d'autres aspects qui interpellent en particulier les syndicats du regroupement privé. L'enjeu principal identifié dans le plan stratégique vise un système de formation flexible, répondant aux besoins particuliers des élèves et axé sur la réussite.

Toute une série d'interventions et d'objectifs seront poursuivis aussi par le ministère en enseignement primaire et secondaire d'ici trois ans. Leur présentation dépasse le cadre du présent propos. Mentionnons toutefois l'enseignement de l'anglais au 1^{er} cycle du primaire à compter de 2006, la volonté de rehausser les conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires et la mise en œuvre d'une politique d'évaluation des apprentissages, tout en offrant de nouveaux parcours de formation à compter de 2007.

À court terme, la pièce maîtresse semble bien être l'implantation au secondaire, dès septembre 2005, des modifications portant sur le règlement sur le régime pédagogique. Au cours du présent conseil, nous aurons l'occasion de prendre connaissance des implications de ce nouveau régime. Un des problèmes que nous avons exprimé avec la CSN en regard de la mise en œuvre de ce régime concerne justement la consultation des enseignantes et des enseignants affectés par ce nouveau régime.

Le ministre Jean-Marc Fournier a procédé aussi sur ce plan à un ajustement, conformément à son intention de consulter les *partenaires*, par la mise en place d'une table de pilotage chargée de l'implantation des changements liés au renouveau pédagogique dans le milieu scolaire. Cette table supervisera l'ensemble des travaux liés au renouveau pédagogique, tant au primaire qu'au secondaire. Nous avons déjà entrepris les démarches pour être partie prenante de cette table afin d'y représenter les syndicats des établissements privés du primaire et du secondaire.

La déconfessionnalisation du système scolaire

La déconfessionnalisation complète du système scolaire semble maintenant acquise. En effet, un projet de loi a été déposé à l'Assemblée nationale qui éliminera les références à l'enseignement confessionnel de la Loi sur l'instruction publique et de celle sur l'enseignement privé. Un programme d'éthique et de culture religieuse aux élèves du primaire et du secondaire remplacera les programmes d'enseignement religieux catholique et protestant et celui d'enseignement moral jusqu'ici dispensés dans les écoles.

Comme l'a affirmé la Coalition pour la déconfessionnalisation du système scolaire, le gouvernement a pris la décision qui s'imposait. En effet, rappelons qu'un récent sondage effectué par Léger Marketing, pour le compte de la coalition, révélait que plus de 75 % des répondants étaient favorables à une éducation laïque et que seulement 22 % optaient pour le statu quo.

Le gouvernement a donc suivi les recommandations des organismes chargés de le conseiller et l'opinion largement majoritaire de la population québécoise, dans un contexte où il a besoin d'appui et aussi afin de faire oublier la bourde du financement public à 100 % des écoles juives.

Nous aurons la chance de recevoir cet après-midi madame Louise Laurin, porte-parole de la coalition depuis sa formation il y a douze ans. La FNEEQ est membre, comme des dizaines d'autres groupes, de cette coalition depuis le début. Mme Laurin nous présentera les correctifs au projet de loi qui sont souhaités par la coalition dont, entre autres, l'idée de maintenir un enseignement moral au bénéfice d'une culture citoyenne de responsabilité, de droits et de libertés.

Le financement public de l'école privée

Considérant les enjeux en éducation, le débat sur le financement public de l'école privée a été relancé ces derniers mois à l'occasion de la formation du *Regroupement pour la défense et la promotion de l'école publique*, à l'initiative de la Fédération des commissions scolaires et de la CSQ. Les problèmes de financement auxquels fait face actuellement l'école publique lui donnent cette fois une importance toute particulière. Ce débat concerne l'avenir du système éducatif et constitue donc un enjeu social de taille.

Le bureau fédéral soumet un texte préparé par le comité école et société en vue d'actualiser notre position caractérisée par le double souci de notre adhésion à l'école publique et celui de défendre les enseignantes et les enseignants qui œuvrent dans les établissements privés. Au cœur de ce débat, qui a impliqué le regroupement privé, se trouve la question de l'intégration des établissements privés au secteur public.

La bataille des enseignantes et des enseignants du Collège Notre-Dame-de-Lourdes : une bataille pour toute la fédération

Les questions liées aux décisions ministérielles ne sont pas les seules questions qui intéressent les syndicats du regroupement privé et la fédération. Le lock-out qu'ont subi les enseignantes et les enseignants du Collège Notre-Dame-de-Lourdes a été, le mois dernier, un moment important de mobilisation pour le syndicat, mais aussi pour le regroupement privé et pour toute la fédération. Nous avons toutes et tous suivi les développements aux bulletins d'information. C'est un conflit médiatisé qui ajoutait à l'agitation générale en éducation. Nous recevrons l'équipe syndicale de négociation du collège pour faire le point sur la situation après leur retour en classe à la suite de la levée du lock-out.

Parallèlement à cette décision irresponsable de la direction du collège de décréter le lock-out, d'autres directions d'établissements privés adoptent une attitude qui amène quelques syndicats du regroupement privé à envisager des moyens de pression. Partout, la question de la tâche enseignante devient un enjeu important. Le renforcement de la position concurrentielle des établissements privés combiné au signal que constituent les orientations ministérielles en matière d'éducation, avec le nombre d'heures accru au primaire et l'allongement de la présence à l'école dans les commissions scolaires, sont autant de facteurs qui rendent la discussion plus complexe et qui exigent des syndicats une cohésion plus importante.

C'est dans ce contexte que la bataille au Collège Notre-Dame-de-Lourdes par le personnel enseignant est devenue importante. L'issue de cette bataille, qui n'est pas terminée, peut influencer celles qui se dérouleront dans d'autres établissements privés.

Après le succès du Forum sur l'enseignement universitaire

Les 13 et 14 avril dernier s'est tenu un Forum sur l'enseignement universitaire à l'initiative du regroupement université. Le succès de ce forum tient non seulement à l'étendue des sujets abordés, mais aussi à la présence de plusieurs représentants de différentes organisations œuvrant à l'université. Le regroupement université a organisé pour la première fois une activité de réflexion sur l'enseignement universitaire.

L'an passé, lors de la Commission parlementaire sur le financement des universités, l'essentiel des interventions et des discussions soulevées par les directions d'établissement, à part certaines voix importantes, ont peu souligné le rôle et la mission de l'enseignement et encore moins celui des chargé-es de cours. Les recteurs ont surtout insisté sur la mission *recherche*. La marginalisation de la mission *enseignement* au détriment de la mission *recherche* nous inquiète. Cette inquiétude ne se trouve nullement atténuée par le plan stratégique du ministère, au contraire !

Lors du forum, nous avons fait le point sur les problématiques actuelles de l'enseignement universitaire : la pédagogie des grands groupes, la formation à distance, l'introduction de nouvelles technologies et les changements dans les conditions d'exercice de l'enseignement universitaire transforment la relation pédagogique. Le forum a permis de faire partager et d'échanger sur ces réalités à partir d'expériences concrètes. Nous y reviendrons au cours du présent conseil.

Rappelons enfin que, d'ici un an, les conventions collectives des syndicats de chargé-es de cours à l'UQAM et à Téléq, d'abord, puis à l'Université Laval et à l'Université de Montréal arriveront à échéance. Très rapidement, d'autres syndicats en seront à renouveler leur convention collective. Ainsi, un nouveau cycle de négociation pour ces syndicats s'amorcera dès l'automne avec le dépôt des demandes syndicales. C'est dans ce cadre que le regroupement commence à préparer le prochain cycle de négociation regroupée.

Contexte international, éducation et action syndicale

Nous avons voulu que le présent conseil revienne sur plusieurs questions en éducation tant sur le plan national qu'international. Nous avons participé comme délégation à deux conférences d'organisations auxquelles nous sommes affiliés : la Confédération des éducateurs américains et l'Internationale de l'éducation (IE). Mais pour bien saisir les tenants et aboutissants de ces conférences, nous avons invité Jacques Létourneau, adjoint aux relations internationales au comité exécutif de la CSN, à nous présenter le portrait des organisations mondiales actuellement en vue ainsi que des organisations syndicales et sociales qui sont préoccupées par les conséquences de la libéralisation accrue des services publics, en particulier.

De plus, les présentations de ces différents aspects du contexte international et des enjeux pour l'éducation nous permettront de mieux saisir la portée de nos actions. En effet, à l'occasion de la discussion sur la conférence de l'IE qui a porté sur la question de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), nous préciserons les démarches entreprises par le *Réseau d'éducation public* à ce sujet comme je l'ai mentionné auparavant.

Par ailleurs, nous tentons de donner vie au réseau des personnes responsables locales à l'action internationale. Nous cherchons non seulement à maintenir notre participation aux forums mondiaux sur l'éducation et aux forums sociaux mondiaux, mais nous voulons aussi que ces expériences puissent avoir des retombées dans les établissements. C'est pourquoi nous avons décidé, sur proposition du comité d'action internationale, de permettre la participation de ces responsables à une rencontre spéciale du réseau, jeudi midi, afin de faire le point sur les activités qui se sont tenues ce printemps, dont la *Marche mondiale des femmes* et quelques conférences à l'initiative du groupe *Alternatives*, avec qui nous poursuivons une collaboration continue.

La rencontre traitera aussi des perspectives à la suite du V^e Forum social mondial à Porto Alegre, dans lequel la FNEEQ s'est impliquée en soutien au droit à l'éducation en Palestine, avec le concours d'une militante enseignante au Cégep du Vieux-Montréal. La tenue certaine d'un rassemblement continental au Venezuela risque d'être un événement important de solidarité.

Pour offrir aussi des perspectives à ce réseau et compte tenu de l'intérêt de la question, nous recevrons, jeudi en avant-midi, des représentants de la Ligue des droits et libertés et de la Coalition *Échec à la guerre*, pour une présentation intitulée *La guerre contre le terrorisme : surveillance et domination planétaires*. Cette capsule de formation traitera des conséquences sur les libertés civiles, du cours belliqueux du gouvernement américain en Irak et dans sa campagne antiterroriste. Cette présentation est une sorte d'avant-première. Les deux groupes ont l'intention de solliciter différents milieux, dont les établissements d'enseignement, afin de sensibiliser les enseignantes, les enseignants et les jeunes à la défense des droits et libertés remise en question aussi dans l'État canadien depuis les événements du 11 septembre 2001 aux États-Unis et depuis le début de la guerre en Irak.

Vers une politique environnementale de la FNEEQ (CSN)

Dans la perspective de la préparation du prochain congrès de la FNEEQ, et au mérite de l'élargissement, lors du dernier congrès, du mandat du comité fédéral de santé-sécurité au travail, devenu comité santé-sécurité-environnement, ce dernier présentera une première contribution en vue de développer une politique environnementale de la FNEEQ. Contribution pionnière, le document pose toutefois l'essentiel des enjeux devant lesquels nous avons à prendre position. À l'étape actuelle, toutefois, nous aurons à nous pencher sur des orientations générales quant à la poursuite du travail en environnement. C'est au congrès que nous pourrons mieux convenir des principes d'une telle politique environnementale.

L'avenir de la FNEEQ sur le plan de la syndicalisation

Enfin, j'aimerais, au nom du comité exécutif, dire quelques mots sur les dossiers de syndicalisation qui se sont amorcés ces derniers mois. Dans tous les secteurs de la fédération, nous sommes appelés à présenter auprès de différents groupes d'enseignantes et d'enseignants l'intérêt de l'organisation syndicale pour la profession enseignante, la défense des droits et l'amélioration des conditions de travail.

En effet, autant dans les établissements privés, que ce soit en enseignement secondaire ou collégial, autant dans les cégeps maintenant que dans les universités pour d'autres statuts précaires, différentes discussions de syndicalisation ou d'affiliation se sont développées. Nous sommes heureux de vous annoncer d'abord que nous avons fait un dépôt d'accréditation pour le personnel enseignant du Collège Villa-Maria, à la suite d'une campagne éclair de quelques jours à l'aide d'une douzaine d'enseignantes et d'enseignants bien décidés à se syndiquer, et ce, dans les deux secteurs d'enseignement, les secteurs francophone et anglophone. Et nous sommes bien confiants de compter ce syndicat parmi nous dès cet été. D'autres discussions se poursuivent aussi avec d'autres groupes d'enseignantes et d'enseignants.

Lorsque le personnel enseignant du collégial se questionne sur la syndicalisation, invariablement, le choix entre la CSQ, la Fédération autonome du collégial et nous se pose, même dans les établissements privés. C'est ainsi que nous avons aussi eu des contacts avec l'équipe syndicale du Syndicat des enseignantes et des enseignants du Collège de Valleyfield. Ceux-ci se prononceront dès la semaine prochaine sur la désaffiliation de la FAC et leur affiliation à la FNEEQ. Les résultats du référendum seront connus le 8 juin prochain.

Dans les universités, à la faveur de la grève étudiante et compte tenu des faibles conditions de rémunération et de travail pour les étudiantes et les étudiants salariés des universités, un débat croissant se développe dans plusieurs institutions universitaires. La conclusion d'une entente entre l'UQAM et le nouveau syndicat du personnel salarié étudiant, affilié à l'Alliance de la fonction publique du Canada (FTQ-CTC), qui permet de faire progresser de manière importante la masse salariale dévolue à ces statuts d'auxiliaires d'enseignement et de recherche, est un puissant incitatif au développement du mouvement syndical dans ce secteur.

Nous sentons bien que l'intérêt pour la fédération grandit. Au collégial, la conclusion de l'entente sur la restructuration salariale n'est pas étrangère à la situation. Mais, il n'y a pas que cet aspect dans ce développement de l'intérêt pour la syndicalisation. Il y a d'abord la réalité des conditions de travail, l'intérêt de l'organisation syndicale pour le personnel enseignant et aussi la conjoncture politique qui amènent une polarisation accrue des relations de travail, nourrie par les politiques néolibérales des gouvernements en place et les pressions qui en découlent sur l'exercice de la profession enseignante et sur les conditions de travail en enseignement.

Partout où nous intervenons, les enjeux politiques sectoriels sont soulevés. Deux aspects majeurs procurent à la FNEEQ un avantage certain : la solide expertise de la fédération en enseignement supérieur qui en fait une fédération pleinement autonome à la CSN et l'appartenance à une confédération syndicale, la CSN, qui en fait une fédération pleinement solidaire du mouvement syndical.

C'est pourquoi, en conclusion de ce mot d'introduction au conseil, nous voulons lancer un appel à tous les syndicats de la fédération : promouvoir la FNEEQ (CSN) comme organisation syndicale en enseignement, c'est offrir à d'autres salarié-es en éducation la possibilité de mieux servir leurs intérêts et de renforcer un mouvement syndical unitaire et combatif.

Délégué-es,

Bons débats et vive la FNEEQ (CSN).

Merci !